

CHAPITRE 3 ESPECES-ESPACES

- **3.3 Les milieux naturels (Anne-Marie BISCHOFF, B.A.)**
 - 3.3.1 Pourquoi protéger la biodiversité ?
 - 3.3.2 Les principales causes de la perte de biodiversité
 - 3.3.3 Le rôle du gouvernement
 - 3.3.4 Richesse de la biodiversité dans le Centre-du-Québec
 - 3.3.4.1 Districts écologiques
 - 3.3.4.2 Principaux habitats fauniques
 - 3.3.5 Les menaces à la diversité biologique
 - 3.3.5.1 La moule zébrée.....
 - 3.3.5.2 La moule quagga.....
 - 3.3.5.3 Le gobie à taches noires
 - 3.3.5.4 La salicaire pourpre.....
 - 3.3.5.5 Rejets d'eau chaude de la centrale nucléaire de Gentilly
 - 3.3.6 Sites protégés
 - 3.3.6.1 Le Lac Saint-Pierre.....
 - 3.3.7 Espèces menacées ou vulnérables, présentes dans la région.....
 - 3.3.7.1 Ail des bois.....
 - 3.3.7.2 Le ginseng
 - 3.3.7.3 La tortue molle à épines
 - 3.3.7.4 Le bar rayé du Saint-Laurent
 - 3.3.7.5 Le faucon pèlerin.....
 - 3.3.7.6 La pie grièche migratrice
 - 3.3.7.7 La buse à épaulette rousse
 - 3.3.8 Particularités de la région du Centre-du-Québec.....
 - 3.3.8.1 Les oies blanches.....
 - 3.3.8.2 Les milieux humides.....
 - 3.3.8.3 Productions cannebergières
 - 3.3.9 Portrait de la biodiversité dans chaque MRC du Centre-du-Québec.....
 - 3.3.9.1 Nicolet-Yamaska
 - 3.3.9.2 Bécancour.....
 - 3.3.9.3 L'Érable.....
 - 3.3.9.4 Arthabaska.....
 - 3.3.9.5 Drummond

3.3 Les milieux naturels

L'environnement préoccupe un nombre toujours croissant de personnes. En effet, le développement accéléré des communautés humaines entraîne une réflexion de plus en plus centrée sur l'importance de protéger la biodiversité. Celle-ci, concrètement, désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la Terre, ainsi que leurs processus écologiques. Cette diversité constitue la biosphère, symbiose d'organismes vivants qui rend possible l'existence d'êtres humains sur la planète Terre.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

En plus d'attirer l'attention pour ses valeurs esthétique, culturelle et religieuse, la nature présente, dans le fait de la biodiversité qui la caractérise, un intérêt scientifique pour plusieurs, notamment les chercheurs, et une valeur économique pour d'autres. Ainsi, au Québec seulement, l'exploitation des ressources agricoles, forestières et fauniques rapporte plus de 15 milliards de dollars par année. En outre, de plus en plus d'intervenants prennent conscience de l'importance de la biodiversité pour le maintien de l'équilibre de la vie sur la planète, si bien que le gouvernement du Québec a élaboré une stratégie pour le maintien de cette biodiversité. (Anonyme (1996) La stratégie et le plan d'action québécois sur la diversité biologique. Éditions du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec)

Aux nombreuses menaces contre la biodiversité s'opposent de plus nombreux efforts encore pour la promouvoir : entre autres, protection et renaturalisation des berges, sauvegarde d'habitats pour les oiseaux, la faune et la flore. De toute façon, si elle veut contrer toutes les atteintes actuelles et à venir contre la biodiversité, la société tout entière doit s'interroger sur son mode de vie et de développement. Dans cette perspective, le présent chapitre cherchera à identifier les enjeux concernant la biodiversité dans le Centre-du-Québec.

3.3.1 Pourquoi protéger la biodiversité?

S'il y a unanimité quant à la nécessité de protéger la nature, c'est que celle-ci revêt un caractère particulier et important par sa valeur écologique reconnue. Or, les milieux naturels à protéger sont divers : ce peut être un habitat faunique rare, un refuge pour espèce menacée, une vieille forêt ou un paysage exceptionnel. Parfois, le milieu naturel à protéger est caractéristique d'une région (une rivière à saumons sur la Côte-Nord) ou tout simplement exceptionnel (une forêt ancienne ou un site riche en espèces rares).

Le fait de protéger des sites naturels exceptionnels contribue directement à la conservation de la biodiversité d'une région. Par contre, la destruction de milieux naturels met en péril la vie des plantes et des animaux en perturbant les écosystèmes; voilà une menace bien réelle qui résulte du développement socio-économique des villes et des banlieues, ainsi que de l'essor de l'agriculture, de la foresterie et du secteur récréo-touristique. La disparition d'une espèce signifie une perte de la capacité qu'a l'être humain d'améliorer sa qualité de vie. Quant à la réelle valeur écologique associée aux milieux naturels, elle dépasse largement la valeur associée à leur utilisation économique, mais elle reste difficile à évaluer : sur le plan purement écologique, les milieux naturels offrent en effet de nombreux sujets de recherche et d'éducation, des endroits où respirer un air pur et boire une eau aussi pure, des sites à l'abri de toute inondation, des paysages de grande valeur

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

esthétique pour les artistes et spirituelle pour les autochtones, et des réserves de ressources génétiques pour la production actuelle et à venir de médicaments.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et la World Wildlife Foundation (WWF) reconnaissent que la protection des milieux naturels repose, au Québec comme partout ailleurs, sur la collaboration volontaire des citoyens, des propriétaires de ces milieux naturels et du gouvernement. Ces organismes recommandent donc de sensibiliser toute la collectivité à l'importance de conserver les milieux naturels et, à cette fin, ils proposent diverses mesures de protection compatibles avec les usages qu'on en fait. Ils insistent particulièrement sur la participation des propriétaires de sites naturels et ils les invitent soit à signer des accords de gestion ou des baux de location, soit à concéder des servitudes sur ces sites, soit encore à vendre ou donner leurs propriétés; en contrepartie, ils demandent aux divers ordres de gouvernement de consentir des incitatifs fiscaux. Ils souhaitent enfin que les municipalités régionales de comté (MRC) produisent des schémas d'aménagement contenant des indications précises sur les emplacements des sites naturels et qu'elles en standardisent le zonage afin d'en assurer la conservation. (Les éditions Francvert (1998) *Les milieux naturels du Québec méridional*. WWF et UQCN, Québec)

3.3.2 Les principales causes de la perte de biodiversité

Plusieurs facteurs contribuent à détruire les habitats fauniques, les écosystèmes et la biodiversité. L'un des tout premiers réside dans le développement urbain et agricole en milieux naturels, comme des terres en friche, des marais à assécher, des forêts déboisées ou des bandes riveraines aménagées en sites paysagers. Il y a aussi l'apparition d'espèces exotiques nuisibles aux espèces indigènes et une surexploitation de certaines espèces animales et végétales jusqu'à leur extinction totale. S'ajoutent à ces phénomènes des techniques d'amélioration génétique qui conduisent à la production, à grande échelle, d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et entraînent une dépendance à un nombre réduit d'espèces animales et végétales : en effet, une quinzaine d'espèces tout au plus fournissent 85 % de l'alimentation humaine. D'autres causes, plus générales celles-là, la pollution et le braconnage par exemple, détruisent la biodiversité. Chaque espèce demeure unique et ne peut donc être remplacée par une autre : son extinction entraîne la perte d'éléments vivants essentiels à l'équilibre écologique de la Terre. (Waridel, Laure (dir.) (1998) *L'envers de l'assiette, un enjeu alimen...terre*. Les éditions des intouchables, Montréal, 108 p.)

3.3.3 Le rôle du gouvernement

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

En 1992, tous les États du monde ont adopté une convention portant sur la diversité biologique et ayant les objectifs suivants :

- conserver la biodiversité;
- utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

En donnant son adhésion à cette convention, le gouvernement du Québec s'est engagé formellement à en respecter les objectifs et à tout mettre en œuvre pour les réaliser sur son territoire. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il a adopté, en 1996, une stratégie et un plan d'action portant sur la diversité biologique, particulièrement sur la conservation des écosystèmes, l'utilisation des ressources renouvelables, la protection du milieu nordique, l'aménagement du territoire et la participation du Québec au suivi des accords internationaux. (Anonyme (1996) La stratégie et le plan d'action québécois sur la diversité biologique. Éditions du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec)

En outre, le gouvernement québécois s'est donné une loi sur les espèces menacées ou vulnérables, laquelle loi garantit la sauvegarde de la diversité génétique au Québec. On y définit une espèce menacée comme une espèce en voie de disparition, et une espèce vulnérable comme une espèce à la survie précaire mais sans menace d'extinction. Cette loi désigne notamment, comme espèces menacées ou vulnérables au Québec, les espèces floristiques sauvages et une espèce faunique, le poisson chevalier cuivré. (Site web du ministère de l'Environnement du Québec : www.menv.gouv.qc.ca).

3.3.4 Richesse de la biodiversité dans le Centre-du-Québec

Qu'en est-il de la biodiversité dans la région du Centre-du-Québec? Y existe-t-il des facteurs qui la menacent? La région possède-t-elle des sites protégés? Présente-t-elle des problématiques qui lui sont propres?

3.3.4.1 Districts écologiques

Un district écologique est un territoire délimité selon certains critères, tels la province naturelle (Appalaches, Laurentides...) et la géomorphologie. (Lavoie, Gildo (2001) Communication orale. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, ministère de l'Environnement du Québec.) Il constitue une zone particulière d'habitats et de reliefs. La région du Centre-du-Québec en compte trente (cf. Carte

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

des districts écologiques), qui sont surtout de nature agricole, forestière ou agroforestière. Les plus importants de ces districts sont la plaine agroforestière de Saint-Léonard-d'Aston et celle de Villeroy. Certains districts, par contre, sont très petits et présentent une caractéristique particulière : par exemple, la plaine tourbeuse de Dosquet, à l'extrême est de la région, et les buttes forestières du lac au Canard, au sud.

3.3.4.2 Principaux habitats fauniques

Le Centre-du-Québec compte dix habitats fauniques différents (cf. Carte des habitats fauniques), dont la majorité sont situés en bordure du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, à l'ouest, au lac Saint-Pierre, se trouvent les bernaches du Canada, les oies des neiges et les rats musqués. Dans les îles de cette zone, on trouve aussi des cerfs de Virginie, dont il existe des ravages un peu partout dans la région. Quant au canard barboteur, il vit sur les rives du lac Saint-Pierre, au lac Saint-Paul et près de Bécancour. Le canard colvert, lui, se trouve sur les rives du Saint-Laurent, un peu plus à l'est de Bécancour. Le canard noir, pour sa part, a établi son habitat au lac Saint-Pierre, et aussi en aval et en amont de Bécancour; le canard plongeur, dans un territoire situé entre Nicolet et le lac Saint-Paul, dans le fleuve; le garrot, uniquement à l'est de la région, en bordure du fleuve et le morillon, dans la partie orientale du lac Saint-Pierre et à l'extrémité est de la région.

3.3.5 Les menaces à la diversité biologique

Le Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune de la société Faune et Parcs Québec explique par certains phénomènes la dégradation de la biodiversité dans les milieux naturels aquatiques et forestiers : pêche excessive d'espèces en difficulté (esturgeon jaune et perchaude), introduction d'espèces exotiques (moule zébrée, gobie à taches noires) et constante diminution du nombre chez certaines espèces (lynx roux et lynx du Canada).

(Anonyme (1999) Plan d'action faunique, région 17. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Faune et Parcs Québec, 7 p.)

Précisons ici qu'une espèce est dite exotique quand elle s'implante à l'extérieur de son aire naturelle et qu'elle entre en compétition avec des espèces indigènes, menaçant ainsi de modifier un écosystème.

Selon les experts cités par la Direction de la faune et des habitats, des espèces exotiques présentes au Québec seraient responsables de l'existence d'environ 40 % de toutes les espèces menacées ou vulnérables de par le monde : ces espèces sont nommément la moule zébrée et sa cousine, la moule

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

quagga, ainsi que le gobie à taches noires. (Lapierre, Louise (1999) Communication écrite. Service de la faune aquatique, Société Faune et Parc, 1 p.)

3.3.5.1 La moule zébrée

La moule zébrée, qui est originaire de l'Europe, est un véritable fléau pour l'environnement au Québec. Elle s'y serait introduite vers 1985, à travers les eaux de ballast des navires, notamment des bateaux de plaisance. Pour en prévenir la propagation, il faut nettoyer les embarcations de toutes les moules qui s'y sont agglutinées, en arracher celles-ci en prenant bien soin qu'elles ne retombent pas à l'eau, puis laver à fond ces embarcations et leurs équipements.

La moule zébrée, se faisant agent réducteur de biodiversité, provoque des changements significatifs dans certains écosystèmes aquatiques et chez des espèces semi-aquatiques. Ces changements se manifestent notamment dans la croissance des plantes aquatiques et dans la modification de l'habitat des poissons. Puisqu'elle filtre l'eau, la moule zébrée en augmente en effet la transparence et favorise ainsi la prolifération de plantes aquatiques. De nombreuses études concluent à une diminution de la biodiversité et de la biomasse de plancton, due à un effet sur le type de poissons dans un cours d'eau donné, suite à une colonisation de la moule zébrée. Par exemple, la moule zébrée favorise la croissance des poissons qui se nourrissent de benthos (organismes se trouvant au fond de l'eau), plutôt que des poissons qui mangent du plancton. De plus, la moule zébrée menace la survie des moules indigènes, soit en leur volant leur nourriture, soit en les asphyxiant. Par ailleurs, les moules zébrées absorbent deux fois plus de BPC que les moules indigènes, contaminant ainsi la chaîne alimentaire, car beaucoup d'oiseaux se nourrissent de moules zébrées.

La moule zébrée s'adapte facilement au climat du Québec, mais elle ne s'y implante qu'à certaines conditions, comme la concentration de calcium et le pH de l'eau. Selon une étude du ministère de l'Environnement du Québec, la région des Bois-Francs compterait, au sud du fleuve, sept tronçons de rivière propices à l'établissement de colonies de moules zébrées. (Saint-Laurent Vision 2000 (1999) La moule zébrée au Québec : distribution actuelle et colonisation potentielle des plans d'eau, Fiche technique 4089-99-03)

Le seul prédateur naturel important de la moule zébrée est le canard garrot. (Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (1994) La moule zébrée : un fléau. Dépliant 94-2068-07) Cet oiseau n'a pourtant pas encore réussi, à ce jour, à faire baisser de façon significative les populations de moules zébrées. (Saint-Laurent Vision 2000 (1999) La moule zébrée au Québec : guide de prévention de la dispersion, Fiche technique 4091-99-03) Les moules zébrées, dont on relève la présence dans le lac

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

Saint-Pierre, n'y sont pas abondantes, car les eaux de ce lac n'en favorisent pas la croissance. (Ouellet, Grégoire (2001) Communication orale. Bureau régional Centre-du-Québec, Société Faune et Parc)

3.3.5.2 La moule quagga

La moule quagga ressemble beaucoup à la moule zébrée, sauf qu'elle n'est pas aplatie sur sa face ventrale. Elle se fixe sur la vase et sur les sédiments de fond. La moule zébrée et la moule quagga sont très semblables quant à leur cycle de vie et aux problèmes environnementaux qu'elles causent. Dans les exposés courants, on confond souvent la moule zébrée et la moule quagga, sa cousine. (Saint-Laurent Vision 2000 (1999) La moule zébrée au Québec : distribution actuelle et colonisation potentielle des plans d'eau, Fiche technique 4089-99-03)

3.3.5.3 Le gobie à taches noires

Le gobie à taches noires est un poisson de fond, dont on a relevé la présence dans la rivière Sainte-Claire en 1990. Ce poisson, qui a rapidement colonisé les plans d'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, supprime les espèces indigènes en dévorant leurs œufs et leurs petits; en outre, il s'approprie les meilleurs habitats et fraie plusieurs fois pendant l'été. De plus, puisqu'il peut survivre dans des eaux de mauvaise qualité, le gobie nuit considérablement aux écosystèmes aquatiques de l'Amérique du Nord ainsi qu'aux pêches commerciales et sportives. (Anonyme (1998) Attention au gobie à taches noires. Saint-Laurent Vision 2000)

3.3.5.4 La salicaire pourpre

La salicaire pourpre, importée d'Europe au début du 19^e siècle, s'est propagée rapidement : par ses graines qui demeurent viables pendant des années et qui se transportent dans l'eau, elle s'est répandue dans les marais, les milieux humides et les fossés. Elle réduit la biodiversité de ces milieux où elle force les plantes indigènes à lui céder la place. On n'en recommande donc pas la culture à des fins horticoles (Anonyme (1998) La biodiversité, un monde à sauvegarder. Société linnéenne du Québec, 20 p.)

Dans le Centre-du-Québec, la salicaire pourpre se trouve surtout en bordure du fleuve Saint-Laurent. Comme elle se répand vraiment lentement, il n'en existe, à ce jour, aucun programme d'éradication. (Ouellet, Grégoire (2001) Communication orale. Bureau régional Centre-du-Québec, Société Faune et Parc)

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.3.5.5 Rejets d'eau chaude de la centrale nucléaire de Gentilly

Les rejets d'eau chaude de la centrale nucléaire de Gentilly provoquent des effets différents selon l'espèce de poisson qui s'y trouve. Ainsi, la hausse de la température de l'eau y attire certaines espèces, tels que le chevalier, la barbue de rivière, l'achigan à petite bouche, la marigane noire et la couette; par contre, elle fait fuir le meunier noir. Quant au grand brochet, il y accélère la maturation de ses gonades, au point d'avancer de deux semaines sa période de reproduction. Fait important à signaler : le canal des rejets d'eau chaude ne sert aucunement comme site de fraie. (Armellin, A. (dir.) (1998) Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Trois-Rivières-Bécancour. Environnement Canada, région du Québec, 3 p.).

3.3.6 Sites protégés

Dans la région du Centre-du-Québec, de nombreux sites avoisinant le Saint-Laurent mériteraient des mesures gouvernementales visant à leur protection et à leur conservation. (Les éditions Franc-vert (1998) *Les milieux naturels du Québec méridional*. WWF et UQCN, Québec.) Ce n'est malheureusement le cas que d'un petit nombre d'entre eux, dont le parc de l'Anse Saint-Paul et, le plus connu, le lac Saint-Pierre. Par ailleurs, le Centre-du-Québec ne compte encore aucune réserve écologique.

3.3.6.1 Le lac Saint-Pierre

L'Unesco a reconnu, à la fois comme site Ramsar et comme réserve mondiale de la biosphère, l'ensemble du lac Saint-Pierre, incluant ses îles et une partie de sa plaine de débordement. Par la certification Ramsar, l'Unesco vise à stopper la perte de terres humides d'importance internationale et elle préconise à cette fin, au profit des générations à venir, des mesures de conservation et d'utilisation rationnelle de ces lieux. Quant au titre de réserve mondiale de la biosphère, l'Unesco l'accorde à un territoire représentatif d'une région biogéographique particulière, lequel territoire doit contenir une aire centrale protégée par un statut officiel. Cette reconnaissance de l'Unesco vise à concilier le développement et la conservation de ce milieu; elle en constitue aussi un laboratoire naturel de recherche scientifique et lui apporte une visibilité internationale (Boucher, Pierre (1992), *Les milieux naturels protégés au Québec*. Conférence au 21^e Congrès de la Fédération canadienne de la nature, Québec 14 août 1992, 46 p.)

Le site du lac Saint-Pierre contient des habitats exceptionnels pour la faune, notamment pour la sauvagine migratrice. Le lac lui-même est l'un des principaux corridors des migrations de

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

sauvagine en Amérique du Nord : en effet, 50 % des bernaches du Canada, 30 % des canards barboteurs et 25 % des oies des neiges y font halte. En conséquence, puisqu'il faut y assurer la diversité des habitats fauniques, il s'impose de conserver les richesses de la flore et de la faune des milieux humides des îles et de la plaine de débordement du lac Saint-Pierre et d'en perpétuer ainsi le caractère naturel et esthétique. (Delisle, France (1999) Schéma d'aménagement révisé. MRC de Nicolet-Yamaska, Nicolet, 274 p.)

Au lac Saint-Pierre, entre Nicolet et Baie-du-Febvre, on trouve plus de 100 000 oies blanches, 30 000 bernaches et 3 000 canards barboteurs. En outre, ce territoire sert d'habitat prioritaire pour la sauvagine, qui y vient en nombre variable selon l'amplitude de l'inondation printanière et l'abondance des grains laissés au sol lors des récoltes. De plus, la plaine de débordement de Baie-du-Febvre et Nicolet-Sud fournit un site de fraie, d'alevinage et d'alimentation à une vingtaine d'espèces de poisson, dont les principales sont le grand brochet, la perchaude, la barbotte brune et le crapet-soleil. La qualité des habitats y varie de bonne à excellente. (Anonyme (1990) Projet Baie-du-Febvre et Nicolet-sud, Plan de mise en valeur. Nove Environnement. 2 p.)

3.3.7 Espèces menacées ou vulnérables présentes dans la région

3.3.7.1 Ail des bois

L'ail des bois croît de préférence dans les sous-bois des érablières matures. Entre la germination d'une graine d'ail des bois et l'apparition de sa première fleur, il peut s'écouler de 7 à 10 ans. Pour qu'une plantation d'ail des bois se rende à maturité, elle doit compter au moins 1 000 plants rassemblés dans un même secteur. La disparition de nombreuses colonies d'ail des bois à partir des années 1980 a fait désigner cette plante en 1985 comme espèce fragile, protégée par la loi sur les espèces menacées. Alors qu'on la cultive depuis fort longtemps pour sa saveur unique, il est toutefois interdit aujourd'hui d'en faire le commerce. (Anonyme (1998) La biodiversité, un monde à sauvegarder. Société linnéenne du Québec, 20 p.)

3.3.7.2 Le ginseng

Le ginseng à cinq folioles est une plante rare à l'état sauvage. L'intérêt pour cette plante vient des propriétés médicinales de sa racine, qui augmente la résistance de l'organisme aux déséquilibres physiologiques et aux sources de stress. Au Québec, on trouve encore des plantations de ginseng sauvage dans les érablières matures. L'étalement urbain de même que l'essor de l'industrie et de l'agriculture ont contribué à la réduction de l'habitat du ginseng, au point de faire en sorte que le

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

ginseng à cinq folioles s'ajoute à la liste des espèces menacées. La culture du ginseng, encore embryonnaire, favorise la survie des plants sauvages (Anonyme (1998) *La biodiversité, un monde à sauvegarder*. Société linnéenne du Québec, 20 p.)

3.3.7.3 La tortue molle à épines

La tortue molle à épines est la seule espèce de tortue dont la carapace est molle; sa peau ressemble à un cuir vert olive et brun pâle. On la trouve, entre autres, dans le lac Saint-Pierre. Cette espèce de tortue pond ses œufs sur les plages et les bancs de sable. Le développement domiciliaire, le ski nautique, la baignade et la pêche sportive en menacent l'habitat. En outre, le raton laveur, la moufette, le renard, la couleuvre, le chat et le chien en constituent des prédateurs naturels. À l'heure actuelle, la tortue molle à épines fait partie de la liste des espèces menacées au Canada et des espèces vulnérables au Québec (Anonyme (1998) *La biodiversité, un monde à sauvegarder*. Société linnéenne du Québec, 20 p.)

3.3.7.4 Le bar rayé du Saint-Laurent

Autrefois, on pêchait couramment le bar rayé du Saint-Laurent dans le lac Saint-Pierre. Plusieurs facteurs expliqueraient qu'il ne s'y en trouve presque plus, au point que sa survie est devenue précaire : ces facteurs sont des frayères inutilisables à la suite du dragage du fleuve, une pêche excessive de l'espèce et une capture illégale des géniteurs de cette espèce. Il ne reste aujourd'hui que quelques poissons de cette espèce, dont les gourmets apprécient la chair blanche et délicate. (Anonyme (1989) *La faune menacée au Québec*. Les Publications du Québec, Québec, 66 p.)

3.3.7.5 Le faucon pèlerin

Disparu du sud du Québec pendant de longues années, le faucon pèlerin y revient grâce au programme gouvernemental de repeuplement en faveur de l'espèce. Les principaux facteurs du déclin de l'espèce ont été le développement urbain, la récolte d'œufs, le braconnage et, surtout, l'utilisation massive de pesticides, notamment de DDT. (Anonyme (1989) *La faune menacée au Québec*. Les Publications du Québec, Québec, 66 p.)

3.3.7.6 La pie grièche migratrice

La pie grièche migratrice, victime de prédateurs tels des oiseaux de proie et le raton laveur, est aujourd'hui une espèce en voie de disparition. Son déclin s'explique aussi par les nombreux cas où

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

une pie grièche migratrice meurt sous le coup d'une collision avec une automobile, contre laquelle elle vient buter sous l'attraction d'un asphalte chaud et d'insectes à dévorer. (Anonyme (1989) *La faune menacée au Québec*. Les Publications du Québec, Québec, 66 p.)

3.3.7.7 La buse à épaulette rousse

La buse à épaulette rousse, dont on trouve un petit nombre dans le Centre-du-Québec, est une espèce menacée au Québec. (Anonyme (1989) *La faune menacée au Québec*. Les Publications du Québec, Québec, 66 p.)

3.3.8 Particularités de la région du Centre-du-Québec

3.3.8.1 Les oies blanches

Les oies de Baie-du-Febvre représentent une des caractéristiques de la région du Centre-du-Québec. Deux fois l'an, elles se rassemblent au lac Saint-Pierre, une étape au cours de leur vol migratoire. Elles y offrent un spectacle magnifique tout en stimulant l'agrotourisme. Toutefois, elles causent aussi quelques dégâts puisqu'elles se servent des champs comme d'un garde-manger bien garni (Borde, Valérie (2000) *L'invasion des oies blanches*. *Géographica*, novembre-décembre 2000, p. 7-9).

3.3.8.2 Les milieux humides

Les milieux humides comprennent à la fois les tourbières, les marais et les marécages. Ils constituent un excellent filtre biologique, capable de purifier les eaux polluées qui les traversent ; on les appelle les reins de la planète. Leur conservation aide à prévenir les inondations et l'érosion, alimente la nappe phréatique, humidifie l'atmosphère et fournit de l'eau à des fins agricoles, industrielles et récréatives (Anonyme (2001) *Une soirée de plaisir mémorable au bénéfice de l'environnement*. *L'Express de Drummondville*, 11 mars 2001, p. 18).

Les milieux humides sont importants comme réservoirs du patrimoine génétique, en raison de la diversité des espèces qui y vivent et comme refuge pour quelques espèces rares ou menacées de disparition. Au Québec, près de la moitié des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme tel sont associées aux milieux humides ou riverains. Ces milieux sont essentiels à la reproduction des espèces et leur conservation assure le maintien des équilibres naturels.

Malgré leur importance écologique et hydrologique, les milieux humides sont l'objet de nombreux stress environnementaux, dus à l'agriculture, à l'urbanisation, à la construction de routes, à

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

l'extraction de minerai, au drainage, à la villégiature. Ces stress entraînent la destruction d'habitats et menacent ainsi la survie des espèces. C'est ainsi qu'on remarque une diminution des aires de distribution et de la densité des populations, si bien que le milieu ainsi appauvri n'est plus en mesure de satisfaire les besoins vitaux des espèces (Anonyme (1999) L'importance écologique des milieux hydrique, humide et riverain, ministère de l'Environnement du Québec, fiche générale A, 3 p.)

3.3.8.3 Productions cannebergières

La région du Centre-du-Québec, particulièrement le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, est reconnue pour ses nombreuses tourbières. On en trouve dans les districts écologiques suivants :

- plaine agroforestière de Drummondville (sous-ensemble 12);
- plaine agroforestière de Wickham (sous-ensemble 16);
- plaine agroforestière de Sainte-Françoise;
- plaine agroforestière de Villeroy;
- plaine agroforestière de Defoy;
- plaine tourbeuse de Dosquet (sous-ensemble 99).

(Beauchesne et al (1998))

De fait, au Québec, presque toutes les tourbières sont en exploitation, les unes pour la culture de la mousse de sphaigne, les autres pour la culture des canneberges (Les milieux naturels du Québec méridional, première approximation.) (Les éditions Franc-vert (1998) Les milieux naturels du Québec méridional. WWF et UQCN, Québec.)

Principal producteur de mousse de sphaigne au Canada, le Québec se classe au septième rang des producteurs mondiaux. Aucune mesure gouvernementale n'impose de limites à cette production actuellement au Québec. Quant à la culture des canneberges, qui nécessite un fort volume d'eau, elle cause parfois des problèmes environnementaux, lors d'une baisse du niveau de l'eau : il y a alors menace à la survie de la faune aquatique, accélération du vieillissement du plan d'eau et libération de fortes concentrations de nitrate et de phosphore. En outre, en raison du déversement de l'eau des cannebergières dans les cours d'eau environnants, les propriétaires de ces exploitations doivent obtenir un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. (Gélinas, Nathalie. (2001) Communication orale. Direction Centre-du-Québec, ministère de l'Environnement)

3.3.9 Portrait de la biodiversité dans chaque MRC du Centre-du-Québec

3.3.9.1 Nicolet-Yamaska

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

En plus du lac Saint-Pierre, la MRC de Nicolet-Yamaska inclut, comme territoires d'intérêt naturel, le parc de l'Anse-du-Port à Saint-Jean-Baptiste de Nicolet et les tourbières de Sainte-Eulalie.

Le parc de l'Anse-du-Port, terrain inondable et boisé situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, est une zone reconnue pour son fort potentiel de nidification de la sauvagine et pour la présence d'une importante frayère de carpes allemandes. L'endroit est fréquenté autant lors de la migration printanière que lors de la migration automnale.

Quant aux tourbières de Sainte-Eulalie, elles constituent une importante réserve d'eau et jouent un rôle dans l'équilibre global des écosystèmes. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles protège ces milieux, afin de faire bénéficier le plus grand nombre possible de personnes des avantages d'un milieu écologique riche. Les municipalités doivent donc se montrer vigilantes dans leurs réponses aux demandes d'exclusion de la zone agricole.

Plusieurs mesures sont mises de l'avant pour protéger ces territoires : interdiction de chasser, contrôle de l'abattage des arbres et de la construction dans les zones où il y a risque d'inondation. (Delisle, France (1999) Schéma d'aménagement révisé. MRC de Nicolet-Yamaska, Nicolet, 274 p.)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie, comme espèces menacées ou vulnérables ou rares, les espèces suivantes :

- | | | |
|------------------------------|-------------------------|---|
| - Aythya americana | - Podophylle pelté | - Cyperus lupulinus ssp macilentus |
| - Érismature rousse | - Arabis laevigata | - Scirpus heterochaetus |
| - Phalarope de Wilson | - Strophostyles helvula | - Iris de Virginie variété de Shreve |
| - Mouette pygmée | - Bartonie de Virginie | - Goodyérie pubescente |
| - Melanerpes erythrocephalus | - Lysimaque hybride | - Platanthère à gorge tuberculée variété petite-herbe |
| - Troglodyte et bec court | - Renoncule à éventails | - Bromus latiglumis |
| - Pie-grièche migratrice | - Amelanchier amabilis | - Cinna arundinacea |
| - Suceur cuivré | - Gratiola aurea | - Eragrotis hypnoides |
| - Tortue ponctuée | - Veronica catenata | |
| - Tortue molle à épines | - Carex alopecoidea | |
| - Bidens discoidea | - Carex folliculata | |
| - Aster à feuilles de lin | - Carex de Mühlenberg | |

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 11 p.)

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.3.9.2 Bécancour

L'ail des bois est la seule des espèces menacées ou vulnérables à se trouver sur le territoire de la MRC de Bécancour. Par contre, dans cette MRC, deux sites retiennent l'attention pour les espèces rares qu'on y trouve : le projet de réserve écologique du lac Saint-Paul, qui en compte 18, et le parc écologique de la rivière Godefroy, qui en compte 5. Plusieurs autres espèces poussent dans les milieux humides de cette MRC.

L'adoption de normes relatives à la protection des rives et du littoral des cours d'eau et des plaines inondables a pour heureux effet de protéger des spécimens d'espèces susceptibles d'être menacées. De la même façon, les aménagements écologiques du lac Saint-Pierre et de la rivière Godefroy contribuent à la protection des espèces floristiques susceptibles d'être menacées qui s'y trouvent.

Par ailleurs, en 1997, on a créé la réserve Léon-Provancher afin de protéger certaines communautés naturelles caractéristiques de la végétation des milieux humides du lac Saint-Pierre. Cette réserve assure la conservation d'une flore méridionale très diversifiée, qui comprend plusieurs espèces susceptibles de devenir espèces menacées ou vulnérables; elle est donc toute spéciale puisqu'elle contribue à la protection de milieux non représentatifs de la région naturelle.

La MRC de Bécancour contient aussi plusieurs aires d'hibernement du cerf de Virginie : la majorité de ces sites se trouvent situés sur des territoires privés. À la demande du ministère de l'Environnement et de la Faune, la MRC de Bécancour a inscrit ces sites d'intérêt écologique dans son schéma d'aménagement.

Dans la MRC de Bécancour, il se trouve aussi une pourvoirie, où l'on pratique la chasse à la sauvagine à condition d'en obtenir un permis du ministère de l'Environnement et de la Faune. Cette chasse se fait sur des terres privées, qui appartiennent au pourvoyeur. (Anonyme (1996) Orientation et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, MRC de Bécancour, Bécancour, 55 p.)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie, comme espèces menacées ou vulnérables ou rares, les espèces suivantes :

- | | | |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| - Tortue des bois | - Renouée faux-poivre- | - Gratiolle négligée variété |
| - Carmantine d'Amérique | d'eau variété faux-poivre- | du Saint-Laurent |
| - Bident d'Eaton | d'eau | - Lindernie litigieuse variété |
| - Cardamine concatenata | - Lysimaque hybride | estuarienne |
| - Proserpinie des marais | - Salix sericea | - Staphylier à trois folioles |
| | - Lézardelle penchée | - Micocoulier occidental |

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

- Viola affinis
- Carex alopecoidea
- Carex folliculata
- Carex prasina
- Carex typhina
- Scirpe de Smith
- Scirpe de Torrey
- Iris de Virginie variété de Shreve
- Wolffia columbiana
- Ail du Canada
- Naïade de la Guadeloupe
- Platanthère à gorge frangée
- Platanthère à orge tuberculée variété petite-herbe
- Platanthère orbiculaire variété à grandes feuilles
- Cinna arundinacea
- Panicum dandestinum
- Sparganium androcladum
- Isoète de Tuckerman

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 9 p.)

3.3.9.3 L'Érable

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Érable mentionne un seul territoire d'intérêt écologique, celui des zones de frayères de la rivière Bécancour et du lac Joseph. Ce territoire a un équilibre fragile et des caractéristiques écologiques et fauniques intéressantes. Les rives de la rivière Bécancour et du lac Joseph, particulièrement dans les municipalités de Saint-Ferdinand, de Saint-Pierre-Baptiste et du Canton d'Inverness sont, en effet, des milieux très favorables à la reproduction des ésoécidés, c'est-à-dire des maskinongés et des grands brochets. Le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable indique qu'il est impératif d'y protéger les sites de frai pour en préserver l'intégrité naturelle. Les municipalités de la MRC de l'Érable doivent donc, dans leurs plans et règlements d'urbanisme, préconiser des mesures concrètes visant à la protection de ce territoire d'intérêt écologique. (Renaud, Victoire (1997) Schéma d'aménagement révisé. MRC de l'Érable, Plessisville, 153 p.)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie, comme espèces menacées ou vulnérables ou rares, les espèces suivantes :

- Épervier de Cooper
- Bruant des plaines
- Platanthère à gorge frangée
- Platanthère à gorge tuberculée variété petite-herbe

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1 p.)

3.3.9.4 Arthabaska

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

L'ail des bois est la seule des espèces fauniques ou floristiques menacées ou vulnérables à se trouver sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Étant donné que cette plante pousse dans des forêts matures, des dispositions additionnelles de réglementation des méthodes mécanisées de coupes forestières en faciliteraient la conservation.

Par contre, aucune mesure de protection n'est requise en ce qui concerne les plantes croissant en milieux humides fermés comme les tourbières ou les cédrières. Il y aurait même avantage à ce que le développement domiciliaire contribue à éliminer certains sites.

Pour ce qui est de la faune, le ministère de l'Environnement et de la Faune a identifié, en deux sites différents de sols humides, deux espèces de salamandre à protéger : la salamandre du nord et la salamandre pourpre, qui font toutes deux partie de la liste des espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables. Par ailleurs, les puits de mines du sud-est de la MRC d'Arthabaska offrent des hibernaculum intéressants pour les chauves-souris; ces sites, essentiels à la survie de milliers de spécimens de cette espèce, devraient être inscrits comme territoires d'intérêt écologique dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska.

Dans la MRC d'Arthabaska, il se trouve aussi une pourvoirie située sur des terres privées dans un secteur agroforestier. (Anonyme (1996) Orientation et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, MRC d'Arthabaska, Victoriaville, 49 p.)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie, comme espèces menacées ou vulnérables ou rares, les espèces suivantes :

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Stellaire fausse-alsine | - Platanthère à gorge frangée | - Verge d'or simple variété de rand |
| - Monarde écarlate | - Spiranthe lustrée | - Lobélie à épi |
| - Utricularia geminiscapa | - Panicum clandestinum | - Adiante des aléoutiennes |
| - Utricularia resupinata | - Salamandre sombre du nord | - Aspidote touffue |
| - Polémoine de Van Brunt | - Salamandre pourpre | - Woodwardie de Virginie |
| - Salix sericea | - Pie grièche migratrice | - Diplazie à sores denses |
| - Carex hirtifolia | | |

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 8 p.)

3.3.9.5 Drummond

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

Sur le plan de la biodiversité et des mesures prises pour la conserver et la protéger, on ne signale, dans la MRC de Drummond, que le Sanctuaire de Drummondville, où il y a interdiction de chasser et de piéger; l'endroit ne possède toutefois aucun statut officiel. (Site web de la Société Faune et Parc : www.fapaq.gouv.qc.ca)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie, comme espèces menacées ou vulnérables ou rares, les espèces suivantes :

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| - Bruant des champs | - Verge d'or simple variété | - Bihoreau à couronne noire |
| - Coulicou à bec jaune | à grappes | - Rainette faux-grillon |
| - Ail des bois | - <i>Cyperus lupulinus</i> ssp | - Renouée faux-pouvre- |
| - Listère australe | macilentus | d'eau variété faux-poivre- |
| - Lobélie à épi | - <i>Ceratophyllum echinatum</i> | d'eau |
| - Pie-grièche migratrice | - <i>Spiranthe lustrée</i> | - Salamandre sombre |
| - Tohi à flancs roux | - Platanhère à gorge frangée | |
| - <i>Bromus latiglumis</i> | - Héron vert | |

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 8 p.)

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec identifie quelques autres espèces dont la présence déborde le territoire d'une seule MRC.

Dans la MRC de Bécancour et ses voisines, ce sont les espèces suivantes :

- | | | |
|------------------|-------------------------|-----------------------|
| - Faucon pèlerin | - Échinochloé de Walter | - Isoète de Tuckerman |
|------------------|-------------------------|-----------------------|

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 9 p.)

Dans celle de Nicolet-Yamaska et ses voisines, celles-ci :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| - Petit blongios | - Phalarope de Wilson | - <i>Carex alopecoidea</i> |
| - <i>Aythya americana</i> | - Mouette pygmée | - Échinochloé de Walter |

(Anonyme (1998) Occurrences d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ou rares retrouvées dans la région. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 11 p.)

Somme toute, la perte d'habitats naturels pour la faune et la flore contribue à une diminution de la biodiversité : cela constitue un gros problème. À ce jour, dans la région du Centre-du-Québec, diverses initiatives ont entrepris de contrer cette menace à la qualité de l'environnement. Toutes ces interventions, dont chacune reflète un choix entre le développement économique et le respect de

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec*, Drummondville, 170 p.

l'environnement, s'inspirent des valeurs qui ont cours dans la société. Heureusement, aux premiers rangs des valeurs actuelles les plus en vogue, se trouve l'obéissance aux lois de la nature.